

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 1729-1:2006

Meubles - Chaises et tables pour les établissements d'enseignement - Partie 1: Dimensions fonctionnelles

Möbel - Stühle und Tische für
Bildungseinrichtungen - Teil 1:
Funktionsmaße

Furniture - Chairs and tables for
educational institutions - Part 1:
Functional dimensions

07/2006

A decorative graphic in the bottom right corner featuring several interlocking gears in shades of blue and yellow. Overlaid on the gears is a vertical column of binary code (0s and 1s) and various mathematical symbols like plus, minus, and multiplication signs.

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 1729-1:2006 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 1729-1:2006.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Meubles - Chaises et tables pour les établissements d'enseignement - Partie 1: Dimensions fonctionnelles

Möbel - Stühle und Tische für Bildungseinrichtungen - Teil
1: Funktionsmaße

Furniture - Chairs and tables for educational institutions -
Part 1: Functional dimensions

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 12 juin 2006.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
Introduction	4
1 Domaine d'application	5
2 Termes et définitions	5
3 Dimensions fonctionnelles pour chaises et tables	7
4 Marquage	8
5 Instructions	8
Annexe A (normative) Dimensions fonctionnelles des chaises d'inclinaison comprise entre – 5° et + 5° et des tables associées	9
A.1 Dimensions fonctionnelles et repères de taille pour les chaises	9
A.2 Dimensions fonctionnelles et repères de taille des tables	13
A.3 Espace pour les jambes	14
A.4 Exigences pour chaises et tables réglables	15
Annexe B (normative) Dimensions fonctionnelles des chaises hautes à assise à double inclinaison et des tables associées	17
B.1 Dimensions fonctionnelles et repères de taille	17
B.2 Dimensions fonctionnelles et repères de taille des tables	20
B.3 Espace pour les jambes	20
B.4 Exigences pour chaises et tables réglables	21
Annexe C (normative) Dimensions fonctionnelles des tables de travail debout	23
Annexe D (informative) Guide de calcul de la hauteur des chaises et tables réglables de l'Annexe A	24
Annexe E (informative) Guide de calcul de la hauteur des chaises et tables de l'Annexe B	26
E.1 Introduction	26

Avant-propos

Le présent document (EN 1729-1:2006) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 207 "Meubles", dont le secrétariat est tenu par UNI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en janvier 2007, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en janvier 2007.

Le présent document remplace l'ENV 1729-1:2001.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Introduction

La présente partie de la Norme européenne est basée sur le principe selon lequel il convient de concevoir les chaises et les tables destinées aux établissements d'enseignement général de façon à favoriser de bonnes positions chez les utilisateurs.

Cette partie de la norme tient compte de Normes nationales sélectionnées.

Elle ne spécifie pas la conception du meuble mais seulement les dimensions qui assurent une bonne position, que le meuble soit fixe ou réglable. Les exigences dimensionnelles de cette norme permettent une variété d'interprétations de la conception visant à respecter les habitudes locales, les pratiques de l'enseignement, ainsi que les circonstances et impératifs techniques et économiques des divers pays.

Les dimension minimum spécifiées sont considérées comme des minimum absolus. En conséquence, il est recommandé de les dépasser.

La présente norme ne donne pas d'exigences dimensionnelles sur les accotoirs, mais n'en exclut pas l'usage.

La Partie 2 de la norme spécifie les exigences de sécurité et les méthodes d'essai.

1 Domaine d'application

La présente partie de la Norme européenne EN 1729 spécifie les dimensions fonctionnelles et les marquages des chaises et des tables dans les établissements d'enseignement général. Elle s'applique aux meubles de hauteur fixe ou réglable ainsi qu'aux tables de travail debout utilisables sans chaise.

Elle s'applique aux meubles utilisables pour les ordinateurs portables mais pas aux postes de travail spéciaux utilisables par exemple dans les laboratoires, dans les ateliers ou à sièges en rangées.

La présente norme ne s'applique pas aux meubles utilisés par le personnel enseignant.

2 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1

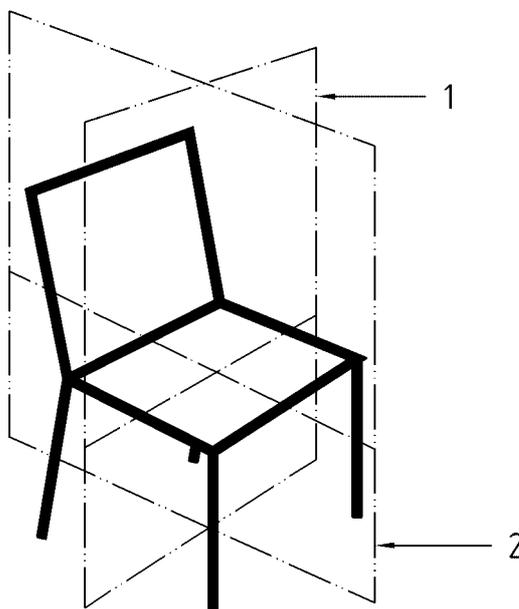
plan médian

plan vertical passant par le centre géométrique de l'assise et partageant l'assise de l'avant à l'arrière en deux parties égales (voir Figure 1)

2.2

plan transversal

plan vertical perpendiculaire au plan médian, passant par le centre géométrique de l'assise et séparant l'avant de l'arrière de l'assise (voir Figure 1)



Légende

- 1 Plan transversal
- 2 Plan médian

Figure 1 — Illustration des plans médian et transversal

2.3
point le plus saillant du dossier (point S)
 point le plus en avant du dossier dans le plan médian (voir les Figures A.2 et B.2). Si le dossier est ajustable, inclinable ou pivotant, le point S doit être déterminé lorsque le dossier est vertical ou aussi vertical que possible. (Voir les Figures A.3, A.4 et B.3)

2.4
meuble réglable
 meuble qui peut être réglé par les utilisateurs (les élèves) en position assise, sans outil ou effort excessif

2.5
meuble multi-dimensions
 meuble pouvant être réglé à l'installation (pas par l'utilisateur) pour modifier ses dimensions entre deux repères de taille

2.6
assise à double inclinaison
 siège où l'on peut s'asseoir en s'appuyant soit sur la partie avant (inclinaison vers l'avant), soit sur la partie arrière, les pieds posés sur un repose-pied ou sur le sol (voir les Figures 5 et B.3)

2.7
angle d'inclinaison d'une assise à simple inclinaison et de la partie avant d'une assise à double inclinaison (α)
 angle formé entre la partie avant de l'assise et l'horizontale. Cet angle est mesuré dans le plan médian à l'angle formé par l'horizontale et une ligne passant par le point le plus élevé de l'avant de l'assise et par le point correspondant au bord arrière de l'assise (pour les assises à simple inclinaison) ou au point le plus haut de l'assise (pour les assises à double inclinaison). (voir Figures 2, 3, 4 et 5)

(α) - est négatif pour les assises inclinées vers l'arrière ;

(α) + est positif pour les assises inclinées vers avant.

2.8
angle d'inclinaison de la partie arrière d'une assise à double inclinaison (δ)
 angle formé entre l'arrière et l'horizontale de l'assise déterminée dans le plan médian (voir Figure 5)

2.9
angle d'inclinaison du dossier (β)
 angle dans le plan médian, formé entre l'horizontale et la surface avant du dossier, au dessus du point S



Légende

- 1 Avant
- 2 $\alpha = 0^\circ$ à -5°

Figure 2 — Exemple de mesurage de l'inclinaison d'une assise à simple inclinaison à angle d'assise négatif